

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 4 mars 2024

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **37**
Nombre de représentés : **9**
Nombre d'absents : **18**

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, LE QUATRE MARS à 14 h 00,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO à Le Port, en salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.
Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : M. Irchad OMARJEE

OBJET

AFFAIRE N°2024_009_CC_9
*Avenant n°3 à la convention cadre
pluriannuelle Action Coeur de Ville (ACV)
de Le Port*

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme
Denise DELAVANNE - M. Alexis POININ-COULIN - M. Salim NANA-IBRAHIM -
Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M. Jean-Philippe MARIE-LOUISE - M.
Irchad OMARJEE - Mme Marie-Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-
Noel JEAN-BAPTISTE - Mme Mireille MOREL-COIANIZ - Mme Marie-Anick
FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - Mme
Helene ROUGEAU - M. Yann CRIGHTON - Mme Vanessa MIRANVILLE - Mme
Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M.
Philippe ROBERT - Mme Florence HOAREAU - M. Olivier HOARAU - Mme
Annick LE TOULLEC - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme
Jasmine BETON - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme Danila BEGUE - Mme
Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe LUCAS - M. Jacky
CODARBOX - Mme Marie-Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean-
Bernard MONIER - M. Josian ACADINE

Nombre de votants : 46

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 février 2024

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
11/03/2024

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Tristan FLORIAN - Mme Virginie SALLE - Mme Melissa PALAMA-CENTON
- M. Julius METANIRE - M. Guylain MOUTAMA-CHEDIAPIN - M. Dominique
VIRAMA-COUTAYE - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - Mme Eglantine
VICTORINE - M. Karl BELLON - Mme Isabelle CADET - Mme Amandine TAVEL
- M. Maxime FROMENTIN - M. Armand MOUNIATA - Mme Jacqueline SILOTIA -
M. Rahfick BADAT - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jean François
NATIVEL

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

Mme Suzelle BOUCHER procuration à Mme Helene ROUGEAU - Mme Laetitia
LEBRETON procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Perceval GAILLARD
procuration à Mme Denise DELAVANNE - M. Gilles HUBERT procuration à Mme
Jasmine BETON - M. Henry HIPPOLYTE procuration à M. Olivier HOARAU - M.
Fayzal AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Bruno
DOMEN procuration à M. Emmanuel SERAPHIN - M. Pierre Henri GUINET
procuration à M. Philippe LUCAS - Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel
PAUSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 4 MARS 2024

AFFAIRE N°2024_009_CC_9 : AVENANT N°3 À LA CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE ACTION COEUR DE VILLE (ACV) DE LE PORT

Le Président de séance expose :

I – Contexte

La Commune de Le Port a été retenue parmi les 222 villes lauréates du programme national « Action Cœur de Ville (ACV) ». Ce programme a une double ambition, il s'agit, d'une part, d'améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et, d'autre part, de conforter le rôle moteur des centres-villes dans le développement du territoire.

La convention cadre pluriannuelle du programme Action Cœur de Ville de la Ville de Le Port a été approuvée par délibération du Conseil municipal le 4 septembre 2018 et signée le 15 janvier 2019. D'une durée de 5 ans, cette convention engage l'État, les partenaires publics et privés (Banque des Territoires, Action Logement, Agence Nationale de l'Habitat, collectivités locales).

Il est à noter que la démarche ACV de la Ville s'est déroulée en deux phases : une phase d'initialisation suivie par une phase de déploiement.

La phase d'initialisation a été prolongée jusqu'au 30 juin 2021 par le biais d'un avenant n° 1 à la convention, approuvé le 2 mars 2021. L'avenant n° 2 a acté le passage à la phase de déploiement de la stratégie globale de redynamisation. Cet avenant a été validé par délibération du conseil municipal du 9 novembre 2021.

II - Quelques éléments de bilan du dispositif Action Cœur de Ville

Le bilan intermédiaire du programme dressé à fin 2022 présente les taux d'avancement suivants :

- 29 % d'actions achevées (Diagnostics et études stratégiques, modernisation de l'immobilier commercial, recrutement d'un chef de projet, aménagement du pôle d'échanges Odette et Roger Mofy...);
- 58 % d'actions en cours (création d'une application mobile « commerce », aménagement des espaces publics « Portes de l'Océan » ; réhabilitation des « Maisons des ingénieurs » ...);
- 10 % d'actions non encore commencées (intervention sur l'habitat dégradé en centre-ville, conciergerie multiservices...);
- 3 % d'actions abandonnées (festival populaire d'art urbain...).

III - Nécessité d'un avenant n°3 pour prolonger le dispositif

La convention cadre ACV d'une durée de 5 ans arrivant à son terme (janvier 2024), il est proposé un avenant n° 3 portant sur :

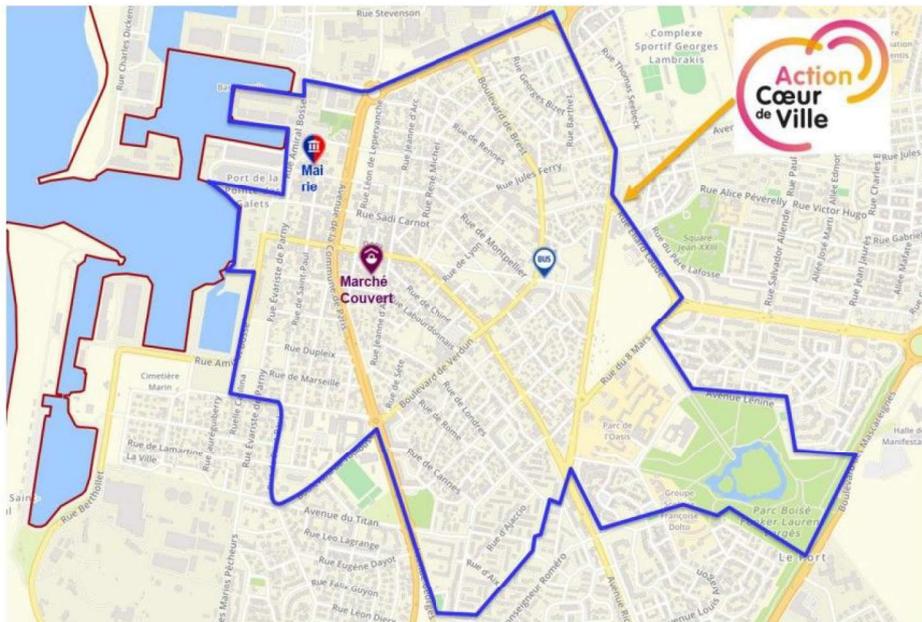
- la poursuite du programme jusqu'au 31 décembre 2026 ;
- le bilan de la réalisation du programme ACV sur la période 2018-2022 ;
- l'inscription du programme d'actions en cours de déploiement dans les grandes orientations prioritaires définies au niveau national (requalification des espaces, renaturation, décarbonation des mobilités...);
- le maintien du périmètre d'actions.

Dans le cadre de la prolongation du dispositif ACV sur la période 2023-2026, le Territoire de l'Ouest de renouveler son engagement en validant l'avenant joint au présent rapport (annexe 1).

Il est à noter que le Conseil Municipal de la ville de Le Port a approuvé cet avenant n°3 en date du 7 novembre 2023 (cf. annexe 2).

IV – Secteur d'intervention inchangé

Le périmètre d'actions du programme Action Cœur de Ville pour la période 2023-2026 n'évolue pas et correspond au zonage ci-après (en bleu) et n'a pas d'incidence sur la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) signée le 25 avril 2022.



A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 15/02/2024.

A reçu un avis favorable en Commission Aménagement et Logement du 01/02/2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À L'UNANIMITÉ DÉCIDE DE :

- **VALIDER l'avenant n° 3 à la convention Action Cœur de Ville de la Ville de Le Port ;**
- **AUTORISER le Président, ou toute autre personne habilitée par lui, à signer l'avenant n°3 cité et tout document relatif à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président